



COMITE PERMANENT DES PRINCIPAUX (COPERPRI)

16 mai 2022 – 15h-17h – Hôtel du Département (Salle Laurent Bonnevey)

Participants pour le Département

- Daniel VALÉRO, Vice-président en charge des collèges et de la transformation numérique
- Jean-Marie MARTINO, Directeur général des services
- Olivier DESMULES, Directeur général adjoint, Pôle Éducation, Culture, Tourisme

Éducation Jeunesse :

- Alice CARRÉ-SEEMULLER, Directrice éducation jeunesse, adjointe au DGA
- Catherine AGUÉTANT-BOUËRY, Cheffe de service gestion des collèges
- Anne-Lise MOUROT, Cheffe de Bureau moyens des collèges
- Valérie PRETTE, Cheffe de Bureau restauration scolaire

Numérique :

- Daniel COISSARD, Directeur des usages numériques
- Stéphane WAQUIER, Coordinateur numérique du Pôle éducation, culture, tourisme
- Roland GENET, Consultant numérique

Patrimoine :

- Pierre-Yves THOMASSON, Directeur Immobilier Patrimoine, adjoint au DGA
- Frédéric SZYMONIAK, Responsable de la mission Exploitation et Énergie

Participants pour l'Education nationale

Inspection d'Académie :

- Philippe CARRIÈRE, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale
- Cyrille SEGUIN, Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale du Rhône
- Aline VO-QUANG, Inspectrice d'académie, Directrice académique adjointe des services de l'Education nationale du Rhône.
- Denis MILLET, Délégué académique au numérique éducatif

Principaux :

- Brigitte BACCONNIER, Principale collège Hector Berlioz, Communay (SNPDEN UNSA)
- Catherine BROCHET, Principale collège Maurice Utrillo, Limas (SNPDEN UNSA)
- Cyril JACQUIN, Principal collège Françoise Dolto, Chaponost (ID FO)
- Françoise LEBOT, Principale collège Mont St Rigaud, Monsols Deux Grosnes (SGEN CFDT)
- Samuel ODIER, Principal collège Pierre de Ronsard, Mornant (secrétaire départemental SNPDEN UNSA)
- Pascal ROCHER, Principal collège Les Quatre Vents, L'Arbresle (SNPDEN UNSA)
- Laurent MALAIZÉ, Principal collège Jacques Cœur, Lentilly (secrétaire départemental ID FO)

<u>SUJETS ABORDES</u>	<u>CONTENU</u>	<u>REMARQUES/ SUITES A DONNER</u>
MOTS D'ACCUEIL Daniel VALÉRO Vice-Président en charge des collèges et de la transformation numérique	<p>Monsieur Daniel VALÉRO accueille, pour la deuxième fois au Département et avec grand plaisir, les membres du COPERPRI. A l'occasion de cette nouvelle mandature, qui se veut un mandat de construction, il remercie le Directeur académique, Monsieur Philippe CARRIÈRE pour la qualité de leur partenariat depuis 10 mois. Il évoque les visites conjointes de collèges, moments qu'il estime privilégiés et précise qu'il souhaite continuer ensemble la visite des établissements.</p> <p>Monsieur VALÉRO, souhaite, au nom du Département et en raison de son départ à la retraite, remercier Madame Catherine BROCHET, dont c'est le dernier COPERPRI. Il souligne son engagement de longue date dans cette instance, notamment en tant que secrétaire départementale du syndicat</p>	<p>Un bouquet de fleurs est remis à Madame Brochet.</p>

<p>Jean-Marie MARTINO Directeur général des services</p> <p>Philippe CARRÈRE Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale</p>	<p>SNPDEN UNSA (jusqu'à mi-2021) et mentionne sa posture facilitatrice et sa contribution active au bon partenariat entre les principaux et le Département.</p> <p>Enfin, du côté des services du Département, Monsieur VALÉRO a rencontré le matin-même l'ensemble de l'équipe de la Direction Éducation Jeunesse. Il se félicite de la présence de nouveaux agents qui viennent étoffer cette équipe. Il mentionne les deux nouvelles cheffes de bureau du Service gestion des collèges piloté par Catherine AGUETANT-BOUERY, Valérie PRETTE et Anne-Lise MOUROT, ainsi que la nouvelle assistante de direction Marie-France VENET. Il précise l'arrivée prochaine de 2 autres personnes : un recrutement au titre de la jeunesse et un autre en gestion administrative et financière.</p> <p>Monsieur Jean-Marie MARTINO évoque le départ qui se profile de Monsieur Olivier DESMULES. Il le remercie pour le travail effectué et souligne le caractère positif de la politique qu'il a menée en faveur des établissements et des liens étroits tissés avec les principaux des collèges, proximité renforcée en période de crise sanitaire. Il confirme aux principaux que le Département va, dans une dynamique de continuité, continuer à œuvrer au service des établissements, permettant ainsi de répondre aux enjeux et de renforcer les liens de proximité.</p> <p>Monsieur Philippe CARRIÈRE évoque les compétences partagées entre le Département et l'État, et souligne l'enjeu majeur que représentent les ressources humaines au travers du recrutement des enseignants. Il relève l'aspect convivial très présent lors des visites effectuées auprès des établissements rhodaniens et remercie son équipe qui l'accompagne lors de ses déplacements.</p> <p>Enfin, il remercie tout d'abord Madame BROCHET pour la loyauté dont elle a fait preuve en tant que représentante du collège de Limas et la félicite pour la suite. Puis il remercie Monsieur DESMULES de son efficacité et de sa réactivité, et lui souhaite une belle suite professionnelle. Il rappelle à tous les membres que sa volonté est de travailler efficacement auprès des élèves.</p>	
--	--	--

<p style="text-align: center;">POINT INFORMATIQUE ET NUMERIQUE</p> <p style="text-align: center;">Denis MILLET Délégué académique au numérique éducatif</p> <p style="text-align: center;">Daniel COISSARD Directeur des usages numériques</p> <p style="text-align: center;">Stéphane WAQUIER Coordinateur numérique</p>	<p style="text-align: center;">Cf diaporama de présentation joint au compte rendu</p> <p>Monsieur Denis Millet rappelle la place et l'importance du numérique depuis le premier confinement. Puis il évoque la stratégie du numérique éducatif au travers de ses états généraux et de ses cinq thématiques citées ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux outils d'anticipation, 2. Enseigner et apprendre le numérique et par le numérique, 3. Garantir un égal accès au numérique pour tous ce qui permet de lutter contre la fracture numérique, 4. Travailler ensemble autrement et promouvoir une culture numérique professionnelle commune, 5. Favoriser un numérique responsable et souverain. <p>Il poursuit en expliquant la nouvelle stratégie de la DNE 2022-2027, évoquant son constat et ses enjeux. Le constat est le suivant : un écosystème foisonnant et « en silo », un mode de fonctionnement du système d'information ministériel daté et enfin une approche « utilisateur au centre » récente à renforcer.</p> <p>Il cite les enjeux : mieux construire la citoyenneté numérique de nos enfants, mieux développer l'efficacité du système scolaire, mieux administrer l'école et mieux assurer la résilience de l'école.</p> <p>Il explique les 4 axes stratégiques : former et accompagner, équiper, outiller et animer l'écosystème pour assurer son développement et son rayonnement.</p> <p>Il évoque ensuite la plateforme ENT, dont la suppression n'est pas un sujet d'actualité. Il propose que soient intégrés un certain nombre d'outils, au niveau horizontal, connectables à l'ensemble des ENT, ce qui contribuerait à enrichir l'offre de service.</p> <p>Monsieur Millet aborde ensuite le socle de base numérique. En effet, le comité des partenaires (Ministère et collectivités) a édité 3 guides au sujet du socle de base pour les équipements dans les écoles, collèges et lycées. Ces guides servent de base de travail commune avec les collectivités, sans</p>	<p>40 propositions à suivre ici : https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/processes/suivi</p> <p>Socle de base numérique : https://eduscol.education.fr/1066/socles-d-equipement</p>
---	---	--

toutefois de caractère prescriptif pour ces dernières.

Il évoque ensuite le CRCN et CRCN éducation. En ce qui concerne le CRCN pour les élèves, les compétences numériques constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. Pour les enseignants, le CRCN-Edu rentre en vigueur à la rentrée scolaire 2022. Il sera obligatoire en formation initiale mais pas continue. Il y aura 4 niveaux de certification (de débutant à expert), dont seul le dernier est soumis à dossier et entretien. Le référentiel est actuellement en expérimentation auprès de 60 enseignants sur l'académie, dont 5 participent à l'expérimentation de la certification « expert ».

Monsieur Millet évoque ensuite les appels à projets (AAP) et les appels à manifestation d'intérêt (AMI) qui ont pour objectif d'aider les collèges au numérique. Le Ministère répond conjointement avec les collectivités aux différents appels (AAP studio média, AAP Web Radio, AMI innovations sur la forme scolaire). Dans le cadre de France 2030, d'autres AAP et AMI seront proposés sur des politiques publiques relatives au développement du numérique éducatif.

Monsieur Millet termine en mentionnant le projet de la mise en place d'une convention entre le Département et le Rectorat. Cette convention a pour objectifs :

- de réaffirmer le partenariat et le travail collaboratif entre les deux parties en installant une gouvernance du numérique,
- d'anticiper les mutations technologiques et pédagogiques liées au numérique,
- d'accompagner au plus près et au mieux les établissements à la transformation numérique,
- de former, par anticipation, aux usages des outils et ressources,
- d'assurer la sécurité des données et des infrastructures.

A l'issue de l'intervention, le Département précise qu'il travaille sur l'optimisation de la gestion du matériel (matériel obsolète, matériel dégradé), et souhaite être collectivement plus efficaces sur le « qui fait quoi » pour être le plus opérationnels possible.

Les représentants des collèges évoquent des certifications via le numérique

CRCN et CRCN éducation : Il est disponible en version de travail <https://eduscol.education.fr/739/crcn-parcours-enseignants>

Concernant l'appel à projet Web Radio le Département a souhaité soutenir ce projet innovant en finançant jusqu'à un maximum de 5 collèges publics et privés (le coût unitaire d'un studio sera de 3000€ TTC environ, avec une subvention de l'État possible représentant au maximum 80 % de la dépense, plafonnée à 700 euros par collège). Une réponse a également été faite sur l'AAP innovation sur la forme scolaire, notamment sur la cité éducative de Villefranche.

La convention existante, obsolète, est à revisiter.

	<p>pour beaucoup d'évaluations (Pix, ASSR2...), ce qui pose des difficultés en termes de salles informatiques. La mutation des salles technologiques en îlots n'est pas toujours adaptée à ces besoins.</p> <p>Certains élèves ont des besoins particuliers (besoins d'accès internet, ordinateur à reconnaissance vocale...). Au niveau de la connexion internet, il serait opportun que tous les élèves puissent se connecter au réseau Wifi des collèges. Seuls quelques postes sont identifiés.</p> <p>Si le numérique est source de simplification pour les milieux favorisés, il représente pour les familles modestes une source de complications que les collèges doivent pallier, et l'orientation en fin de 3ème peut, pour une certaine population, s'avérer très complexe.</p> <p>Il est rappelé que tous les collèges ne disposent pas d'un référent numérique (en lien avec la rémunération dans le cadre de la DHG).</p> <p>Il est évoqué la complexité des différents mots de passe pour l'utilisation des différentes applications pour les parents et les élèves (ENT). Une vraie réflexion de simplification doit être menée.</p>	<p>Le Département précise qu'il est possible techniquement d'autoriser quelques postes à être connectés au réseau wifi (par exemple sur préconisation de la MDPH).</p> <p>La DANE indique qu'il en est de même pour les élèves ukrainiens.</p>
<p>HAUSSE DU COUT DES FLUIDES ET IMPACT SUR LES DÉPENSES DE VIABILISATION : ÉTATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES</p>	<p>La situation géopolitique actuelle conduit à une forte hausse du coût de l'énergie et prioritairement du gaz. Au niveau départemental, il est anticipé que le coût de la fourniture de gaz pourrait être multiplié par 3 au minimum pour les 12 mois à venir, et probablement une hausse de 70% pour l'électricité. Pour l'eau, compte tenu de son exploitation locale, les augmentations seraient maîtrisées de l'ordre de 6%.</p> <p>Plusieurs collèges ont fait remonter cette problématique au Département, mais les informations sont disparates en termes d'évolutions annoncées.</p> <p>La Direction générale du Département s'est saisie du sujet et a sollicité un travail d'objectivation de l'état des contrats, des consommations de fluides, de l'évolution des dépenses et des parties de fonds de roulement mobilisables pour éventuellement abonder un fonds exceptionnel de compensation de l'envolée du coût des fluides.</p> <p>Cet évènement interpelle plus globalement le Département sur la nécessité de modernisation de la gestion et la pertinence des financements, en lien</p>	

<p>Catherine AGUETANT-BOUERY Cheffe de service gestion des collèges (en lien avec la DIP)</p>	<p>avec la DACE.</p> <p>Sur cette base, le Département fera face avec les collèges pour absorber une partie du surcoût. Les collèges devront certainement puiser dans les fonds de roulement. L'impact va être très lourd pour le Département, il est estimé à 2,3 millions d'euros de surcoût par an pour les seuls collèges, pour le gaz et l'électricité. Par conséquent, il faudra prioriser les travaux énergétiques, et des choix seront faits, étant entendu que la commande politique est de ne pas laisser les collèges en difficulté.</p> <p>Si les principaux ne trouvent pas « choquant » de puiser dans les fonds de roulement, il convient de raisonner collège par collège, et d'envisager les perspectives de long terme au-delà de la 1^{ère} année.</p> <p>Il est important d'avancer une règle concernant le seuil au-delà duquel les fonds de roulement sont mobilisables, à savoir 30 jours ; à cet égard, la totalité des collèges sont actuellement dans une situation financière saine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 à 30 jours de fonds de roulement (situation problématique) : aucun - 30 à 60 jours (situation saine) : 3 collèges - 60 à 120 jours (situation excédentaire) : 28 collèges <p>Un Principal souligne que la marge est très faible en cas de DSP. Le Département précise que cette difficulté de gestion se pose également dans les relations entre le Département et les délégataires.</p>	<p>Les collèges sont incités à participer au challenge CUBE.S en cours de candidature afin d'atteindre les objectifs du décret tertiaire, en bénéficiant du financement d'un accompagnement</p> <p>Afin d'apporter une sécurité aux collèges, une projection va être faite collège par collège.</p>
<p>DÉMARCHE DE DIALOGUE DE GESTION</p> <p>Anne-Lise MOUROT Cheffe de bureau Moyens des collèges</p>	<p>Afin de mener à bien le chantier du dialogue de gestion en partenariat étroit avec l'Éducation nationale, les services départementaux ont bénéficié en avril d'une formation sur-mesure de 2 jours, dispensée par un Inspecteur général de l'Éducation Nationale (Jean-Charles Ringard). Afin de développer une culture commune au sein du Département, ont été associés de façon transversale les représentants de plusieurs directions (DEJ, DIP, DUN, PMRH). Forts de cette formation, la démarche est en cours de formalisation et de validation au sein du Département, avec la proposition d'une phase de préfiguration avec quelques collèges volontaires, avant généralisation et pérennisation du process.</p> <p>Une méthodologie d'approche des principaux et gestionnaires sera</p>	

	<p>prochainement proposée pour amorcer conjointement la phase préparatoire. Après la phase préparatoire, il y aura la phase de suivi des actions, avec une rencontre régulière pour tous les établissements.</p> <p>Certains principaux insistent sur l’opportunité d’articuler cette démarche avec les contrats d’objectifs tripartites (COT).</p> <p>Si certains principaux alertent sur le risque d’une logique purement économique, il est rappelé que le Département gère des deniers publics et qu’il est primordial de les optimiser le mieux possible. Une grande part des budgets des collèges est liée à la collectivité (viabilisation...), davantage qu’à la pédagogie. Les principaux contribuent à leur gestion « en bon père de famille ».</p> <p>Le dialogue doit être constructif sans perdre de vue l’intelligence collective. En cas de réponse positive ou négative, le Département se doit d’expliquer ses choix.</p>	<p>Il serait opportun que le panel de collèges préfigureurs représente différents secteurs géographiques, modalités de gestion (régies/ DSP), tailles de collèges...</p>
<p>MISE EN ŒUVRE DE LA LOI 3DS</p> <p>Olivier DESMULES Directeur général adjoint</p>	<p>Suite à la loi du 21 février 2022 dite « loi 3DS » qui prévoit une nouvelle autorité fonctionnelle des départements sur les adjoints gestionnaires des collèges, le Département est en veille et en réflexion concernant la mise en œuvre de cette nouvelle disposition législative.</p> <p>Il participe ainsi à l’échelle nationale aux échanges interdépartementaux qui se déroulent sous l’égide de l’Association des Départements de France (ADF) ainsi que de l’ANDEV (Association nationale des directeurs éducation des villes et des collectivités locales), afin de partager les expériences et définir conjointement comment mettre en œuvre concrètement cette autorité fonctionnelle, en lien avec les représentants de l’Education nationale. Le Département est également associé aux échanges régionaux à ce sujet avec la Région et les autres départements de la Région, afin de définir un mode opératoire partagé.</p> <p>Il souhaite recueillir la vision du COPERPRI quant aux perspectives et modalités de mise en œuvre de cette loi, en lien avec un panel d’établissements.</p> <p>Monsieur Carrière précise que si l’amendement n’était pas souhaité par l’Education nationale, il pose le vrai sujet de l’amélioration du souci pragmatique de bonne gestion, dans un système de compétences partagées.</p>	<p>Au niveau académique, la ligne ministérielle n’est pas connue (position d’attente). Il y a beaucoup d’incertitudes sur sa déclinaison. Il faut cependant tenir compte de la contrainte de gestion entre l’État et les collectivités territoriales (budget limitatif), dans un nouveau contexte (contexte géopolitique, crise énergétique...).</p> <p>Au niveau syndical national, il est soulevé la problématique RH des gestionnaires, et l’inquiétude sur la gestion des EPLE en cas de divergence entre collectivité et Education nationale.</p>

	<p>A ce titre, le dialogue de gestion constitue les prémices de la mise en œuvre de cette loi.</p>	
<p>INSTALLATION DES CAPTEURS CO2 : BILAN ET PERSPECTIVES</p> <p>Pierre-Yves THOMASSON Directeur Immobilier et Patrimoine</p>	<p>Cf diaporama joint au compte rendu</p> <p>Le Département souhaite d'une part disposer d'un retour d'expérience de l'installation des capteurs dans les demi-pensions en février 2022, et d'autre part pouvoir échanger avec le COPERPRI sur les perspectives d'un déploiement plus large.</p> <p>Pour mémoire, suite à la forte préconisation du Ministère de l'Éducation nationale d'équiper les établissements scolaires de tels capteurs de CO2, le Département a reçu commande à l'automne de 150 capteurs de marque Class'Air, pour un montant total de 46 200 € TTC, soit 308€/boîtier.</p> <p>Suite au COPERPRI de novembre, les capteurs ont été installés exclusivement dans les demi-pensions aux vacances de février. Près de 80% de ces capteurs sont donc à ce jour inutilisés. La pose de ces capteurs permet non pas de changer la qualité de l'air, mais de disposer d'un indicateur sur la bonne ventilation et aération. Le constat est positif, l'aération des locaux s'avère être très efficace, le taux de CO2 redescend très rapidement après les pics sur le temps du déjeuner.</p> <p>Il est décidé de continuer cette analyse de manière plus fine (selon les surfaces, les modes de ventilation, l'utilisation des espaces...) et de définir avec le collège les salles de cours dans lesquelles seront installés les prochains capteurs. La Direction Immobilier et Patrimoine sera présente pour accompagner en sus les collèges qui le souhaitent sur le projet pédagogique relatif à l'aération et l'analyse de cette mesure.</p>	
<p>POINT D'ACTUALITÉ RESTAURATION SCOLAIRE</p> <p>Valérie PRETTE Cheffe de bureau Restauration scolaire</p>	<p>Cf diaporama joint au compte rendu</p> <p>L'objectif du Département est de servir des repas de qualité, et de bien communiquer avec les établissements et les familles.</p> <p>La feuille de route départementale définie en 2021 sera déployée à partir de septembre 2022 et les modalités d'accompagnement par le bureau restauration seront transmises, avec un objectif d'homogénéiser la qualité au sein de tous les collèges quel que soit le mode de gestion.</p>	

La gestion de la restauration scolaire évoluera à la rentrée en lien avec l'évolution de la situation sanitaire : communiquer sur un retour à la normale avec respect du plan alimentaire Départemental et utilisation des salad'bar.

Il est rappelé les enjeux de la loi EGalim et Agec, qui précisent l'obligation de 50% d'achats de qualité, l'obligation de servir un menu végétarien une fois par semaine, les affichages (INCO, viandes fraîches)... À partir de 2023, la valorisation des bio-déchets devient obligatoire, ce qui impliquera que les élèves soient bien sensibilisés aux mesures mises en place pour le tri des déchets. La loi Climat et résilience (2021) précise également que 60 % des protéines animales doivent être de qualité.

Concernant les mesures d'achat, en fin d'année, une déclaration devra être faite à partir de 2022 sur la plateforme nationale « ma cantine ».

Des informations complémentaires seront régulièrement diffusées aux collèges par le biais d'un Flash Info nouvellement créé.

Le Département a fait le choix de longue date, pour les achats, de favoriser les circuits courts. En lien avec le Plan alimentaire territorial (PAT), le Département renforce son engagement dans la promotion et le soutien des initiatives d'approvisionnement local de la restauration collective. A partir de 2022, chaque collège en régie atteignant au moins 20 % d'achats locaux bénéficiera d'une dotation financière complémentaire, par strates, suivant son nombre de demi-pensionnaires et son pourcentage d'achats locaux.

Pour les DSP, un projet (confidentiel) de nouveau cahier des charges sera envoyé fin mai-début juin aux principaux des collèges concernés, qui ont à faire valoir le retour d'expérience des usagers.

Concernant la qualité des repas, les familles sont très sensibles et exigeantes. Il est rappelé que des commissions restauration scolaire sont mises en place au sein de chaque collège et qu'elles se réunissent 2 à 3 fois par an afin de définir les menus et d'échanger sur la base du cahier des charges, qui est contractuel et orienté qualité. Par ailleurs, la présence de deux conseillers restauration au sein du Département permet d'accompagner les collèges et d'assurer une réactivité.

Les représentants des collèges évoquent l'augmentation du coût des denrées alimentaires et des fluides, et s'inquiètent de la répercussion sur le prix du repas. Ils s'interrogent sur une augmentation du prix plafond pour répondre

Daniel VALERO précise que la relance de deux lots de DSP a été actée en session le 13 mai et qu'un accompagnement juridico-financier par un AMO se met en place

Une réflexion est en cours concernant l'évolution des fourchettes de prix. Le déploiement du logiciel Easilys constitue

	<p>aux exigences de qualité.</p> <p>Un représentant des collèges interroge sur l'écart parfois important entre le coût du repas et le coût acquitté par les familles, le « delta » financier important pour les collèges en régie (versement d'excédent) et l'équilibre des comptes au niveau départemental.</p> <p>Le dossier restauration reste un sujet sensible tant techniquement que juridiquement.</p>	<p>également un nouveau levier pour mieux accompagner la stratégie d'achat.</p> <p>Daniel VALERO rappelle que le coût du repas n'est pas que ce qu'il y a dans l'assiette, mais aussi les frais de structure et notamment la masse salariale (financée directement par le Département dans les régies, hors budget SRH). Il y a un jeu de compensations financières entre les régies et les DSP, et au final la compensation des DSP est supérieure au versement d'excédents des régies, avec un coût de la tarification sociale d'environ 1 M€ par an pour le Département. Les collèges plus favorisés contribuent partiellement au paiement des repas des collèges plus défavorisés.</p> <p>Madame Prette est remerciée de sa présence au sein des collèges suite à sa prise de poste en janvier 2022, afin de résoudre les problèmes en proximité.</p>
<p>PROBLÉMATIQUES DE TRANSPORTS SCOLAIRES</p> <p>Olivier DESMULES Directeur général adjoint</p>	<p>Pour mémoire, le Département n'est pas compétent en matière de transports scolaires.</p> <p>Cependant, face à un accroissement des remontées des collèges et des familles relatives aux dysfonctionnements rencontrés (retards, suppressions de bus, regroupements de lignes...), le Département a saisi à plusieurs reprises depuis la rentrée scolaire le SYTRAL et la Région pour les alerter et trouver des solutions.</p> <p>Dans ce cadre, il a également soutenu les demandes des établissements souhaitant revoir leurs horaires pour notamment élargir leurs capacités d'accueil (par exemple collèges Jacques Prévert et Berlioz).</p> <p>Le SYTRAL a bien conscience de ces difficultés, mais se trouve confronté dans l'organisation des transports scolaires à la problématique nationale de pénurie de chauffeurs, aggravée cette année par les absences liées au COVID,</p>	<p>En tant que membre du SYTRAL, Monsieur VALERO explique que le sujet ne sera</p>

	<p>et qui ne permet plus d'adaptabilité.</p> <p>Il est également évoqué la responsabilité des collèges et la couverture assurance lorsque le transport n'est pas effectué (accompagnement et surveillance des élèves le soir devant le collège, co-voiturage non signalé, ...). Les transporteurs devraient informer les collèges bien en amont concernant ces difficultés récurrentes.</p>	<p>malheureusement pas être résolu avant la fin de l'année, du fait de cette carence de conducteurs (50 000 chauffeurs manquants au niveau national)</p>
<p>MOBILISATIONS INTERNES DES AGENTS DES COLLEGES</p> <p>Alice CARRÉ-SEEMULLER Directrice Éducation Jeunesse</p>	<p>En cette période de sortie de crise sanitaire, le Département a souhaité mobiliser le 30 juin l'ensemble des 1700 agents départementaux, dans une dynamique d'interconnaissance et de convivialité.</p> <p>Si cette rencontre contribue à la reconnaissance des agents des collèges, la date retenue n'est pas idoine au regard des épreuves du DNB. Aussi, les collèges ont été rassurés concernant la prise en compte des nécessités de service, afin de garantir le bon fonctionnement des établissements. Sous réserve des nécessités de service définies avec chaque collège, les agents volontaires pourront être mobilisés, avec une priorité aux agents récipiendaires d'une médaille.</p> <p>En raison de la date choisie, les agents de maintenance seront présents dans les collèges.</p> <p>Par ailleurs, une rencontre spécifique aux agents départementaux des collèges est en préparation sur une période de permanence en amont de la rentrée scolaire : le 29 août à Lyon. Une invitation va prochainement être adressée aux agents.</p> <p>L'objectif cible est de fédérer les agents autour de leur appartenance à la collectivité et de développer une véritable culture du Département. Il s'agira à cette occasion de les remercier officiellement pour leur engagement pendant la crise sanitaire, de leur passer des messages forts pour l'année à venir, et d'aborder avec eux des sujets d'actualité en lien avec leur quotidien professionnel.</p> <p>Un questionnaire (ne mentionnant pas à ce stade la date du 29 août) leur a été adressé afin de recueillir, par équipe, leurs attentes quant à une telle rencontre. La totalité des collèges ont répondu à ce questionnaire par équipe.</p>	<p>Olivier DESMULES rappelle que cette journée n'est pas imposée, mais sur la base du volontariat.</p> <p>Olivier DESMULES précise que la date choisie vise à constituer un « booster » pour la rentrée scolaire.</p> <p>Alice CARRE-SEEMULLER précise qu'après échange avec d'autres départements, c'est une tradition dans de nombreuses collectivités que le Département employeur convie au moins annuellement ses agents des collèges, souvent autour de la rentrée scolaire.</p>

<p>SUJETS CONCERNANT LE DÉPARTEMENT EN CA</p> <p>Daniel VALÉRO Vice-Président en charge des collèges et de la transformation numérique</p>	<p>Monsieur VALÉRO recueille l'avis du COPERPRI concernant le souhait de se coordonner sur l'ordre du jour des CA d'établissements. En effet, afin de favoriser la participation de membres représentant le Département aux CA des collèges, le Département souhaiterait idéalement que les sujets concernant le Département puissent être abordés en début d'instance.</p> <p>Cette modification permettrait aux conseillers départementaux, et aux représentants des services qui cumulent de nombreux CA sur des périodes concomitantes, d'être le cas échéant libérés plus tôt et donc de se mobiliser plus facilement.</p> <p>Les représentants des collèges ne sont pas opposés à cette demande, avec une attention à porter en amont aux questions diverses concernant le Département.</p>	
<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>3 questions diverses sont soulevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première est relative aux agents et au futur dialogue de gestion. <p>Il est demandé que les fiches de poste soient revues pour certains agents. En effet lors de la livraison de ramettes de papier, parfois aucun agent ne souhaite porter les cartons dans le lieu de stockage, cette tâche n'étant pas mentionnée dans leur fiche de poste. La livraison dans le local engendre, sur la facture, un coût supplémentaire du prestataire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La deuxième question est relative au verdissement des cours de collèges. <p>Le calendrier établi a, semble-t-il, été modifié et empiéterait sur le mois de septembre. Le Département explique qu'en raison des dates à respecter pour la plantation de certains arbres, certaines finitions s'effectueront entre septembre et novembre. Le calendrier défini pour les collèges « test » sera par conséquent affiné pour les autres collèges.</p> <p>Il a parfois manqué une étape de communication entre la phase APD et la phase travaux, mais des messages ont été adressés aux 4 collèges « tests » pour renforcer le partenariat sur la phase travaux.</p>	<p>Le Département précise que la fiche de poste indique que l'agent peut « être mobilisé sur d'autres activités logistiques et techniques en lien avec les compétences du Département ou le fonctionnement du collège dans le cadre du service public de l'éducation nationale ».</p> <p>Le dialogue de gestion, qui se veut transversal (associant le PMRH, la DUN, la DIP), sera également l'occasion de revisiter ces articulations.</p> <p>Daniel VALERO appelle à ne pas rendre négative une opération à la base positive, et souhaite que les travaux commencent dès juillet afin de minimiser les interventions en site occupé, même si les finitions liées aux calendriers des plantations se terminent à l'automne.</p>

- Enfin, le dernier point abordé concerne les difficultés rencontrées au niveau RH. En effet, il est souligné un problème d'absentéisme important, beaucoup de postes sont vacants.

Le Département précise qu'actuellement il est très difficile d'embaucher des agents faute de candidats, même si le Département reste pleinement mobilisé sur ces recrutements. La proposition de mettre en place une équipe renfort pour les établissements par territoire est évoquée, ainsi qu'un travail avec les filières (restauration...). Les maires des communes ont également été contactés afin de fournir une liste d'agents de proximité mobilisables.

Des représentants des principaux précisent que cette difficulté se retrouve également sur d'autres postes à l'Éducation nationale et sur les AESH.